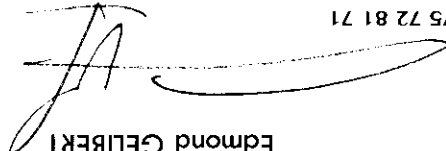


Edmond GELIBERT  
Le Président,



La Communauté de Communes, dans le cadre de sa compétence AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, est très impliquée dans la gestion des espaces du territoire.

Monsieur Daniel GIRON, Vice Président en charge de ce dossier, a assisté au débat public qui s'est déroulé le 1er octobre dernier à ROVALTAIN, et m'a fait remonter ses craintes quant aux préjudices que pouvaient générer le passage de votre prochain gazoduc sur le secteur rural.

En effet, la Collectivité s'est engagée dans la préservation de l'agriculture, de l'espace et des paysages sur le Canton, et le passage d'un gazoduc va certainement créer des préjudices sur les paysages (servitudes).

Aussi, nous souhaiterions évoquer avec vous la prise en compte de cet aspect sur le territoire et nous demandons de bien vouloir nous accorder un rendez vous pour évoquer ce dossier.

Dans l'attente, nous vous prions de croire, Messieurs, en l'assurance de nos salutations distinguées.

Au carrefour  
de la vallée du Rhône  
et du sillon alpin  
Messieurs,

*Affaire suivie par Marie Claire LAMBERT*

Objet : Passage Gazoduc sur territoire du  
Canton de Bourg de Peage  
N/Réf. : DG/EC/MCL

GRTGAZ  
Commission Particulière du Débat public  
ERIDAN  
48 Rue Joseph Vernet  
84 000 AVIGNON

**Communauté  
de communes  
Canton de  
Bourg de Peage**

Bourg de Peage, le 10 Novembre 2009

